

Covoiturage

Pour encourager la pratique du covoiturage au quotidien, Grand Poitiers a mis en place un dispositif d'incitations financières.

La campagne d'incitations financières

C'est quoi ?

Grand Poitiers subventionne les trajets réalisés en covoiturage à hauteur d'1,50€ afin que le coût soit attractif pour le passager et la rémunération incitative pour les conducteurs, pour encourager à la pratique du covoiturage.

Pour qui ?

Ce dispositif **s'adresse à tous**, à la seule condition **d'être majeur**.

Pour quels trajets ?

- > Trajets compris entre 5 et 80 km
- > Origine et/ou destination dans Grand Poitiers
- > Avec l'une des applications partenaires (Karos, Mobicoop, Blablacar Daily et, à partir du 1er janvier 2025, Coccinelle)

Je suis conducteur, quels sont les avantages pour moi ?

Pour chaque passager pris en charge, sur les trajets éligibles, je recevrai :

- > **La contribution financière du passager** (montant conseillé : 0,50€ mais fixé librement par les opérateurs)
- > **+ Une subvention d'1,50€ versée par Grand Poitiers**, par l'intermédiaire de l'opérateur de covoiturage (pas de démarche à effectuer !)

Dans la limite de 6 passagers transportés par jour et de 120€ d'aide de Grand Poitiers par mois.

Je suis passager, comment ça se passe ?

Je voyage à prix mini (montant conseillé : 0,50€ mais tarif librement fixé par les opérateurs) puisque mon trajet est subventionné par Grand Poitiers, dans la limite d'un aller-retour par jour.

Informations pratiques

Le conducteur et le passager devront utiliser l'**une des applications partenaires** (Karos, Mobicoop, Blablacar daily et, à partir du 1er janvier 2025, Coccinelle) **en activant la géolocalisation pendant le trajet**, pour qu'il soit pris en compte.

Le conducteur est directement indemnisé par l'opérateur de covoiturage, **sans démarche à réaliser** auprès de Grand Poitiers.

A partir de quand ?

Dès à présent avec les applications Karos, Mobicoop et Blablacar daily, à partir du 1er janvier 2025 avec Coccinelle, et jusqu'au 31 décembre 2025 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre du "Fonds Vert - France Nation Verte", à hauteur de 50% du montant de l'opération, sur une enveloppe de 100 000€.

Le covoiturage permet à la fois de réduire le nombre de voitures en circulation et donc la pollution induite mais il permet également de réduire le coût pour l'utilisateur.

A titre d'exemple, **un salarié automobiliste qui habite à 30 kilomètres de son travail économise près de 2000€ par an en covoiturant** quotidiennement avec un voisin ou collègue*.

*source :

<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage> (<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>)

Ces pages pourraient vous intéresser :



Autopartage

citiz Grand Poitiers est le service d'autopartage de Grand Poitiers proposé par Vitalis. Ce service d'autopartage permet de disposer d'un véhicule...

Contact

Direction Mobilités

☎ 05 49 30 20 94

✉ Courriel

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30